



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26063527

Déposé / Reçu le

12 MAI 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0406 129 003**

Nom

(en entier) : **VEOLIA NV-SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Poincaré 78-79, 1060 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démissions et Nominations - Pouvoirs

Extrait des décisions écrites prises par les administrateurs à l'unanimité en date du 30/03/2026.

(...)

2.1 Prise de connaissance de la démission d'un administrateur (délégué) et proposition de nomination d'un administrateur (délégué)

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Gavin Graveson en tant qu'administrateur délégué et président du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter du 2 avril 2026.

En outre, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de soumettre la nomination de Monsieur Richard Kirkman en tant qu'administrateur au vote de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires.

Sous réserve de sa nomination définitive en tant qu'administrateur par l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Richard Kirkman en tant qu'administrateur délégué et président du Conseil d'Administration de la Société.

2.2 Mise à jour des délégations de pouvoirs

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de révoquer les délégations de pouvoirs ayant fait antérieurement l'objet de publications aux Annexes au Moniteur belge (publiées en date du 13/08/2025 sous le numéro *25103076*) et d'autoriser les délégations suivantes, avec pouvoir de substitution, qui seront, à leur tour, publiées aux Annexes au Moniteur belge:

- Messieurs Franck ARLEN et Richard KIRKMAN pourront, chacun agissant individuellement, engager valablement la société de façon illimitée, sous réserve des dispositions statutaires reprises à l'article 16 – alinéa 2 des statuts.

- Messieurs Philippe TYCHON, Grégory SANCHEZ, Jérôme WATERKEYN, Thomas DERUYTTER, Anice ZENASNI, Franck GENIN, Madame Britta VERHELST et/ou Madame Marie KOKOT, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 2.000.000,00 (hors taxes) par an et € 6.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 4.000.000,00 (hors taxes) ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Messieurs Pascal LAURENT et Sébastien VAUGENOT, chacun agissant individuellement, engageront valablement la société par contrat:

- Vis-à-vis des clients jusqu'à € 1.000.000,00 (hors taxes) par an et € 4.000.000,00 (hors taxes) sur toute la durée du contrat ;

- Vis-à-vis des fournisseurs jusqu'à € 250.000,00 (hors taxes) ;

- Messieurs Franck ARLEN, Richard KIRKMAN, Philippe TYCHON, Grégory SANCHEZ, Jérôme WATERKEYN, Thomas DERUYTTER, Anice ZENASNI, Franck GENIN, Pascal LAURENT, Sébastien VAUGENOT, Madame Britta VERHELST et Madame Marie KOKOT, agissant conjointement deux à deux, engageront valablement la société : Pour les contrats bancaires, de financement, de leasing ou de garantie dans la limite d'un engagement de € 500.000,00 (hors taxes).

- Mandat spécial

Madame Marie KOKOT, Chief Human Resources Officer, pourra:

(i) En ce qui concerne les relations individuelles du travail, rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte qui se rapporte à la suspension et la cessation de contrats de travail et/ou au pouvoir disciplinaire, en ce compris la rupture pour motif grave ;

(ii) En ce qui concerne les relations collectives du travail rédiger, négocier, conclure, poser et/ou signer, au nom et pour le compte de la Société, tout acte se rapportant à la concertation sociale et la fixation des conditions collectives de travail (CCT, règlement de travail, etc.) ;

(iii) Représenter la Société auprès des différentes instances compétentes en matière sociale et négocier, conclure, poser et/ou signer tout acte, au nom et pour le compte de la Société, avec ces instances ;

(iv) Représenter la société en justice, que ce soit en qualité de défenderesse, demanderesse ou partie intervenante, dans le cadre de tout litige concernant des contestations relatives au droit du travail et/ou au droit de la sécurité sociale.

2.4 Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Aylin Cebbar, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Extrait des décisions écrites et unanimes de l'actionnaire unique prises en date du 30/03/2026.

1. Démission et nomination d'administrateurs

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission de Monsieur Gavin Graveson en tant qu'administrateur et administrateur délégué et président du Conseil d'Administration de la Société avec effet à compter du 2 avril 2026.

L'Actionnaire Unique remercie Monsieur Graveson pour l'exercice de son mandat d'administrateur délégué et annule et révoque, par conséquent, tous les pouvoirs qui lui ont été attribués.

En outre, l'Actionnaire Unique décide sur proposition du Conseil d'administration de nommer Monsieur Richard Kirkman en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2030 (qui se prononcera sur l'exercice de 2029).

Monsieur Richard Kirkman exercera son mandat à titre gratuit.

L'Actionnaire Unique prend également note de la décision de Monsieur Kirkman d'élire domicile, pour toutes les questions affectant l'exercice de son mandat, au siège de la Société.

Le Conseil d'administration sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Richard Kirkman - administrateur délégué et Président (jusqu'à l'AGO de 2030);
- Monsieur Franck Arien - administrateur délégué (jusqu'à l'AGO de 2030);
- Monsieur Philippe Tychon - administrateur (jusqu'à l'AGO de 2030); et
- Monsieur Jérôme Waterkeyn - administrateur (jusqu'à l'AGO de 2026).

2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

L'Actionnaire Unique décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Taciturne 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Aylin Cebbar, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Pour extrait conforme,

B-docs SRL,
Représentée par Hanane Mejdoubi
Mandataire spéciale